

Reportage



Dans la Grand-Rue, la syndique Anni Sordet (à g.) et son prédécesseur Fredy Schnyder se sont investis durant dix ans pour le projet éolien, refusé par le Conseil du village.



Samanta Herrero et Philippe Salzmann, deux visages de l'opposition répartie entre nouveaux habitants et enfants du village. Ils remettent notamment en question la neutralité des études.

Les rues de La Praz résonnent encore de l'effondrement des éoliennes

Quelques détails peuvent suffire à faire chuter un projet éolien majeur. Ce fut le cas la semaine dernière dans ce petit village

Erwan Le Bec Textes
Patrick Martin Photos

Bien malgré elle, La Praz est devenue célèbre. Le 18 janvier dernier au soir, par un coup de théâtre dans la salle du battoir de Mont-la-Ville, une poignée de villageois ont refusé le plan d'affectation des douze éoliennes du Mollendruz (*lire ci-contre*) et ainsi, pour le moment, fait capoter ce projet vieux de dix ans et lourd de 85 millions.

Pour les anti-éoliens d'ici et d'ailleurs, La Praz est ainsi devenue un symbole de résistance. Un opposant a parlé l'autre jour de «Notre-Dame-du-Mollendruz», en référence au défunt projet d'aéroport breton de Notre-Dame-des-Landes. C'est dire. C'est dire aussi que La Praz risque de devenir un cas d'école. Une école où l'on s'emploierait à comprendre ce qui se passe dans un village qui se retrouve face aux enjeux et aux machines monstres de la transition énergétique.

Une douzaine de jours plus tard, La Praz est toujours sous le

choc. Dans ce village de 160 habitants perché sur le Jura, même le brouillard et le va-et-vient de tracteurs ont un goût étrange. «Je n'ai pas digéré la soupe, c'est encore trop frais», mâche devant son garage Fredy Schnyder. Ancien syndic, il était l'un des premiers convaincus du projet éolien. «C'est notre devoir de faire ce qu'on peut pour notre pays. Les autres ont fait des barrages, nous, on a du vent, énumère-t-il avec son accent alémanique. Pourquoi est-ce qu'on ne devrait pas participer avec nos éoliennes? La transition énergétique, c'est l'affaire de tous. Maintenant, on devra expliquer à nos petits-enfants pourquoi on n'a rien fait.»

Passant par la Grand-Rue, la syndique actuelle, Anni Sordet, le rejoint et embraille. «Notez bien qu'on ne l'a pas fait pour ça. Mais ce projet, c'était 60 000 francs par année dans les caisses. Un quart d'impôt en plus. De quoi souffler pour terminer le séparatif des eaux. Ceux qui ont voté non ne connaissant pas nos comptes.» Elle poursuit, amère. «Bien sûr que c'est la démocratie. Mais qu'ils votent au moins après avoir lu le dossier.»

Ce dossier, c'est 130 pages et 1,105 kg d'études. Ce «ils», c'est la dizaine de citoyens qui s'est fait asseoir le 18 janvier et qui a en partie fait pencher le vote. Car La

Praz fonctionne avec un Conseil général, une assemblée de citoyens où chacun peut s'asseoir en route. Pour un tel village, un Conseil communal avec listes, possibilité de référendum, partis et élections, est simplement trop lourd. Du coup, jeudi, plus de dix citoyens ont participé pour la première fois au Conseil. «Ils ont posé des questions pour le principe, glisse une habitante. Une chasseuse voulait connaître les effets des éoliennes sur les cerfs. Sur les cerfs! En réalité ils étaient déterminés à voter non.»

Si l'ambiance a changé depuis? «On sent un malaise, reprend la syndique. Mais je ferais tout mon

possible pour qu'en plus on ne perde pas notre vie villageoise. Déjà qu'on n'a pas beaucoup d'occasions de se croiser...» Il y avait bien l'auberge, mais elle a fermé suite au décès de la tenancière («24 heures» de samedi dernier).

Le petit oublié

À entendre les élus, rien ne permettait de suspecter ce non à 20 voix contre 11. «Des opposants ont fait du porte-à-porte. Ils sont bien organisés, assure un membre du collège. Même à l'enterrement de la tenancière de l'auberge ils en parlaient.» La syndique va dans le même sens. «On s'attendait peut-être à ce que les Conseils de Juriens ou de Mont-la-Ville (*ndlr: les deux autres communes partenaires*) se posent des questions. Mais pas ici. Personne n'a pensé au petit village, silencieux au milieu.»

Deux rues plus haut, à la déchetterie du village, les éoliennes trouvent leur place dans les discussions entre deux bennes. Samanta Herrero, installée au village depuis trois ans, est l'une des nouvelles assermentées: «Au début je n'étais ni pour ni contre. Je trouvais même ça beau une éolienne. Puis j'ai trouvé une étude sur Twitter. On ne nous répondait pas vraiment, alors je me suis renseignée. Et puis je me suis rendu compte que ça pollue, la production de ces machines. Et puis ça a quoi comme effet sur les sources? On sait ça?» En face d'elle, le municipal des Eaux,

Pierre Haussener, fulmine. «Mais enfin, je peux même te montrer où elles sont les sources. On a tout regardé durant dix ans. Et pourquoi tu n'es pas venue avant l'assemblée du 18?» Réponse: «J'ai essayé je te signale. Aux dernières élections, je suis arrivée dernière. J'ai vite compris. Ici on parle peu et on reste dans son coin. Mais bon. Tu passeras quand même à l'occasion à la maison, hein?» dit-elle en remontant dans son 4x4.

À deux pas, l'époux de la présidente du Conseil, Philippe Salzmman. Tous deux ont voté non. Lui aussi se méfie des études des promoteurs. Ces gens de Zurich. «J'ai vu une étude de l'EPFL. Ce n'est pas des manches, l'EPFL tout de même. L'éolien est rentable à hauteur de mer. Pas chez nous!» Le retraité poursuit, ému. «J'ai beaucoup voyagé, mais mon coin de Mollendruz, j'y tiens.»

Le municipal Haussener soupire, et remet son casque de vélomoteur. «De toute manière, elles se feront ces éoliennes, avec ou sans nous. Mais la question c'est: est-ce que les nouveaux conseillers viendront à la prochaine séance? Sinon, on n'aura pas le quorum.» Il sait de quoi il parle. La même chose s'était déjà produite il y a quelques années. Le conseil avait soudainement gagné des membres le jour où on parlait d'un projet contesté. À l'époque c'était l'extension de la porcherie. Aujourd'hui vide.

Si vous avez raté le début

Ce n'est pas le moindre des projets éoliens du canton qui est remis en question avec le départ de l'une des trois communes territorialement concernées. Le parc du Mollendruz, c'était 12 éoliennes et 50 à 90 GWh annuels, soit le plus important projet arrivé à maturité à ce jour. Il devait rivaliser avec Provence et Grandsonnaz (17 mâts chacun), dont on est sans nouvelles. Récapitulons l'affaire. **2007** Après un an de tractation en coulisses, Juriens, La Praz, Mont-la-Ville, Vaulion, Yverdon et EWZ officialisent le projet du Mollendruz, en partie sur des alpages de la cité thermique.

2009 Création de la société Énergie naturelle du Mollendruz SA, au capital de 1,5 million de francs, avec 50% de fonds zurichois. Le permis de construire est attendu pour 2011. **2011** Dans son premier examen des 35 projets situés sur le canton, l'État retorque le Mollendruz. Le parc fait l'objet d'études et mesures de vent supplémentaires. **2012** Le parc est finalement retenu sous condition vu son impact paysager. L'implantation est revue. **2014** La SA augmente son capital à 6,5 millions pour financer la suite des opérations. Retour au canton. **2015** Mise à l'enquête du projet. Il

reçoit 210 lettres d'oppositions. 800 signatures, disent les détracteurs.

2016-2017 Le parc disparaît des radars. Il fait l'objet d'études complémentaires (effets sur les radars et l'avifaune notamment). Les mesures de compensations pour l'alouette lulu sont à présent négociées avec les agriculteurs. **2018** Le Conseil de Mont-la-Ville accepte le plan par 35 oui et 25 non, Juriens par 34 oui et 13 non. La Praz refuse par 20 non contre 11 oui. Formellement, le plan d'affectation tel quel en reste là. Le conseil d'administration fera le point d'ici mars.

Incarcérée juste parce que les apparences étaient contre elle

Yverdon

Le Tribunal a acquitté et indemnisé lundi une femme accusée d'avoir instigué l'attaque d'une collègue transportant de l'argent

L'histoire n'est pas banale. Le 15 mars 2017, une employée de la Société de gestion des déchets du Nord vaudois (STRID), à Yverdon, s'est fait déléster d'une enveloppe contenant 13 100 francs. C'était une partie de la recette du jour. Elle s'appêtait à aller la déposer à la poste. Cette femme enceinte de neuf mois a été attaquée et frappée au moment où elle quittait les locaux de l'entreprise. L'agresseur

court toujours. Pour la police, le voleur devait nécessairement avoir été informé par une personne de l'intérieur de la STRID. Les soupçons se sont rapidement portés sur une proche collaboratrice à qui la victime avait expliqué le jour même ce transfert d'argent. Héroïnomane, déjà condamnée pour un vol dans une autre entreprise, cette employée était arrêtée deux jours plus tard, et incarcérée durant 46 jours pour les besoins de l'enquête.

Accusée malgré ses dénégations d'instigation à un brigandage, cette femme d'une trentaine d'années comparait mercredi dernier en correctionnelle. Elle était jugée au côté d'un Franco-Al-

gérien d'une quarantaine d'années identifié comme l'un de ses fournisseurs occasionnels, mais hors de cause dans le brigandage.

Convaincu de la culpabilité de l'accusée, le procureur Gabriel Moret avait requis au procès 219 jours-amendes ferme contre cette employée de commerce, reconnaissant toutefois qu'elle pouvait ne pas avoir pensé que l'auteur aurait agi avec violence. Le tribunal l'a acquittée. Il s'est contenté de lui infliger 500 francs d'amende pour usage de stupéfiants.

Pour avoir été emprisonnée à tort, cette femme s'est vu allouer une indemnité de 7360 francs, soit un peu moins que les 9200 francs

(au tarif de 200 francs le jour) auxquels elle aurait eu droit s'il n'y avait eu l'affaire de stupés.

Open space

Les juges ont estimé que le faisceau d'indices retenu par le procureur ne pouvait emporter leur conviction. D'abord parce que les employés de la STRID travaillaient en open space, et d'autres personnes aussi pouvaient avoir entendu que l'argent allait être porté à la poste en fin de journée. Par ailleurs, le mobile faisait défaut. L'accusée avait un emploi régulier et elle n'était pas sous le coup d'un besoin d'argent immédiat en dépit de sa consommation de stupéfiants. Le Franco-Algérien a pour sa part

écopé de 14 mois de prison dont 7 avec sursis pour infraction grave à la loi sur les stupés. Cela signifiait la libération immédiate de cet homme incarcéré depuis 219 jours. Une bonne nouvelle que l'intéressé n'a pu apprécier qu'une poignée de secondes. Le procureur, qui avait requis 16 mois ferme ainsi que l'expulsion du territoire suisse désormais automatique après une telle infraction, a aussitôt demandé à la Cour de suspendre cette remise en liberté. Le magistrat a en effet annoncé qu'il ferait appel contre ce verdict à ses yeux trop clément, notamment parce que les juges ont renoncé à l'expulsion du territoire. **G.-M.B.**

Votation

Le PDC dit oui à l'initiative sur les soins dentaires

Le Parti démocrate-chrétien vaudois (PDC) appelle la population à accepter l'initiative pour le remboursement des soins dentaires, en votation le 4 mars. «L'enjeu en termes de santé publique est considérable», a indiqué le PDC dans un communiqué de presse. «Des dents saines limitent le risque de maladies infectieuses et permettent de se nourrir de manière équilibrée, ce qui contribue aussi à réduire les coûts de la santé.» En outre, le PDC appelle à refuser l'initiative «No Billag», en votation à la même date. **M.S.L.**